

DÉCLARATION DE VILNIUS

RELATIVE À LA CRISE FINANCIÈRE VÉCUE PAR LES RÉSEAUX MEMBRES DE PROXFIN

NOUS, LES REPRÉSENTANTS DE PROXFIN ACTIVEMENT ENGAGÉS DANS LA PROMOTION ET LE DÉVELOPPEMENT DE SECTEURS FINANCIERS ACCESSIBLES À TOUS, RÉUNIS À VILNIUS LES 2, 3, 4 ET 5 NOVEMBRE 2009 :

Considérant que la crise ayant secoué les marchés financiers en 2007 et 2008 a eu un impact majeur sur le système bancaire international et sur la majorité de ses composantes, incluant la faillite et la disparition de plusieurs banques, dont certaines très anciennes et de très grande renommée.

Considérant que les répercussions de cette crise ont été désastreuses pour les populations de tous les pays en général, et particulièrement, pour les clientèles de ces banques qui en vivent encore les contrecoups.

Considérant que les coopératives d'épargne et de crédit ont bien traversé la crise et que le volume de l'épargne placé auprès de ces dernières a augmenté dans la plupart des cas, tout comme celui des prêts accordés.

Considérant le fait qu'aucune coopérative d'épargne et de crédit n'ait dû à ce jour, nulle part dans le monde, être renflouée par l'État pour rester sûre et viable et garder la confiance de ses membres.

Considérant que le regroupement des institutions financières sous Proxfin est avant tout de nature coopérative et permet à plus de sept millions de familles d'accéder à des services financiers de qualité qui répondent à leurs besoins.

Considérant l'importance des coopératives d'épargne et de crédit comme levier de développement dans la communauté.

Considérant que les coopératives d'épargne et de crédit opèrent selon un ensemble de valeurs et d'objectifs différents de ceux des banques, fondé non pas uniquement sur la recherche du profit mais également sur des objectifs sociaux axés sur les services et la satisfaction des besoins de leurs membres et des collectivités.

Considérant que selon les plus récentes données recueillies auprès de l'ONU, 49 000 caisses d'épargne et de crédit fournissent des services à 177 millions de membres dans 96 pays, qu'elles offrent des services à environ 857 millions de personnes, soit 13 % de la population mondiale, et qu'elles desservent 78 % de clients qui vivent en dessous d'un seuil de pauvreté de 2 dollars par jour.

DÉCLARONS CE QUI SUIT :

1. Nous constatons que le fait d'axer leur développement sur la collecte de l'épargne dans leur communauté et non principalement sur des sources de financement externe permet aux coopératives d'épargne et de crédit de mieux contrôler la gestion de leurs actifs et particulièrement de leur liquidité.
2. Nous reconnaissons que, pendant la crise, le secteur des coopératives d'épargne et de crédit a connu une augmentation de son volume de dépôts, les sociétaires étant à la recherche de placements plus sûrs.

3. Nous reconnaissons que le secteur des coopératives d'épargne et de crédit a aussi été en mesure de continuer à accorder prudemment des prêts contrairement aux établissements bancaires traditionnels.
4. Nous affirmons que dans le contexte de la crise économique mondiale actuelle, les coopératives d'épargne et de crédit ont favorablement contribué à lutter contre la pauvreté, le chômage, la perte de revenus, l'insécurité alimentaire et le manque d'accès au crédit et aux services financiers qu'ont connu et que connaissent encore les populations en général et particulièrement les pauvres.
5. Nous affirmons que les coopératives d'épargne et de crédit constituent une importante source de fonds pour les petites et moyennes entreprises, qui ont pu compter sur elles pendant la crise.
6. Nous affirmons que, pour supporter le développement socioéconomique d'un quartier, d'un village, d'une ville, d'une région, voire d'un pays tout entier, il faut faire le maximum d'effort pour mettre à profit le potentiel des coopératives d'épargne et de crédit, surtout en période de crise.
7. Nous affirmons que, pour favoriser la croissance des coopératives d'épargne et de crédit, il vaut mieux informer le public de leurs forces et de leur stabilité.
8. Nous estimons que, pour que le public soit mieux informé, il faut aussi que les bases de données sur les coopératives soient le plus possible standardisées et qu'elles soient enrichies par des données sur leur performance en temps de crise.
9. Nous affirmons qu'à la lumière de la robustesse démontrée par les coopératives d'épargne et de crédit durant la crise financière, il est essentiel de poursuivre les efforts dans l'accompagnement de leur consolidation et de leur développement institutionnel.
10. Nous affirmons que les coopératives d'épargne et de crédit contribuent fortement au maintien de la diversité financière institutionnelle d'un pays et qu'en agissant de la sorte, elles facilitent la tâche des grands décideurs de ce pays.
11. Nous assurons qu'à titre de réseau d'échange et de réflexion, Proxfin permettra à ses membres de connaître les résultats obtenus pendant cette période de turbulence financière ainsi que les constats qui s'en dégagent.

Fait à Vilnius, le 7 novembre 2009